

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

Du mardi 18 mars 2025 à 9h30

En visioconférence

- ▶ **Appel des délégués** : 26 présents sur 51 membres

Communauté d'agglomération Amiens Métropole (CaAM)

Brigitte FOURÉ, Benoît MERCUZOT, Pascal RIFFLART, Hubert DE JENLIS, Franck DARRAGON, Alain GEST, Florence RODINGER, Jean-Claude RENAUX, Anne PINON, Bernard BOCQUILLON ;

Communauté de communes Avre Luce Noye (CcALN)

Hubert CAPELLE, Alain DOVERGNE ;

Communauté de communes du Grand Roye (GR)

Bénédicte THIEBAUT, Delphine DELANNOY, Joël SUIN ;

Communauté de communes Nièvre et Somme (CcN&S)

Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD ;

Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CcPdC)

Anna-Maria LEMAIRE, Michel WATELAIN ;

Communauté de communes Somme Sud-Ouest (Cc2SO)

Alain DESFOSSÉS, Jean-Jacques STOTER, Pascal BOHIN ;

Communauté de communes Territoire Nord Picardie (CcTNP)

Jean-Michel MAGNIER, François DURIEUX ;

Communauté de communes du Val de Somme (CcVS)

Brigitte LEROY, Alain BABAUT ;

- ▶ **Liste des pouvoirs** : 8

Paul-Eric DECLÉ a donné pouvoir à Brigitte FOURE ;

Pierre SAVREUX a donné pouvoir à Benoît MERCUZOT ;

Marc FOUCAULT a donné pouvoir à Hubert DE JENLIS ;

Margaux DELÉTRÉ a donné pouvoir à Alain GEST ;

Alain MOLLIEUS a donné pouvoir à Pascal RIFFLART ;

Georges DUFOUR a donné pouvoir à A. PINON ;

Bernard THUILLIER a donné pouvoir à Jean-Michel MAGNIER ;

Didier DINOARD a donné pouvoir à Brigitte LEROY ;

- ▶ **Excusés, absents** : 17

Excusés, absents : Annie VERRIER, Patrick DESSEAUX, Michel DESPERELLE, Pascal OURDOUILLÉ, Maryse VANDEPITTE, Alain SURHOMME, Catherine QUIGNON, Jean-Philippe DELFOSSE, Annick LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Claude CLIQUET, Isabelle DE WAZIERS, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, Francis PETIT, Christelle HIVER, Stéphane CHEVIN ;

L'assemblée est autorisée à délibérer sur l'ordre du jour proposé ce jour.

- ▶ **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Bénédicte THIEBAUT est désignée secrétaire de séance.

- ▶ **Procès-verbal des Comités syndicaux des 28 et 31 janvier 2025**

Le compte-rendu n'apporte pas de remarque et est adopté.

Annnonce de l'ordre du jour :

▶ COMMUNICATION	2
<i>Décisions du Président en date du 13 février 2025</i>	2
▶ PRESENTATIONS	2
1. SCOT : SRADDET Appel à projets - Validation des dossiers à déposer au titre de l'enveloppe PER	2
▶ AGENDA :	5

▶ **COMMUNICATION**

Décisions du Président en date du 13 février 2025

Le Président informe l'assemblée des décisions prises dans le respect des délégations qui lui sont confiées :

- **Avenant 1 au marché SCOT pour le lot 5 « Caractérisation du foncier renouvelable » :**
La notification du marché SCOT pour le lot 5 du 31 mai 2022 mentionnait une durée d'exécution de 30 mois (du 31 mai 2022 au 30 novembre 2024). Considérant que la mission n'est pas encore arrivée à son terme, il a été décidé de régulariser la situation par un avenant. Ainsi la durée d'exécution est prolongée de 4 mois (du 1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2025). Cette décision n'engendre aucune incidence financière.
- **Avenant 1 au marché SCOT pour le lot 8 « Evaluation du potentiel d'optimisation foncière et de redynamisation des Zone d'Activités Economiques » :**
La notification du marché SCOT pour le lot 8 du 8 février 2023 avait une durée d'exécution de 17 mois (du 8 février 2023 au 7 juillet 2024). Considérant que la mission n'est pas arrivée à son terme, il a été décidé de régulariser cette situation par un avenant 1 permettant de prolonger la durée d'exécution de 8 mois (du 8 juillet 2024 au 7 mars 2025). Cette décision n'engendre aucune incidence financière.

Ces sujets n'entraînent pas d'observation de la part de l'assemblée.

▶ **PRESENTATIONS**

1. SCOT : SRADDET Appel à projets - Validation des dossiers à déposer au titre de l'enveloppe PER

Le Président rappelle le contexte de la loi ZAN et la révision du SRADDET des Hauts-de-France mis en œuvre par la région au travers l'appel à projets ouvert jusqu'au 28 février 2025. Considérant les projets présents sur le Grand Amiénois et retenus lors du Comité syndical du 31 janvier 2025, il est nécessaire de procéder ce jour à l'approbation des projets identifiés au titre des PER (projets d'envergure régionale).

Le Président fait le point sur la proposition de loi « TRACE » (Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Elus), dont l'adoption en première lecture au Sénat se tient ce

18 mars 2025 et confirme le maintien de l'objectif Zéro Artificialisation Nette des sols en 2050 en adaptant sa mise en œuvre.

Le Président relève des assouplissements qui sont envisagés comme suit :

- Retour à une méthode de calcul de la consommation foncière plus souple que celle envisagée initialement et connue par les élus locaux (ENAF : espaces naturels, agricoles et forestiers).
- Report du jalon intermédiaire qui permet de réaliser un premier bilan de la trajectoire mise en œuvre par les collectivités pour parvenir à l'objectif de ZAN en 2050 (pour apprécier cette trajectoire, il était initialement prévu que les collectivités réduisent de 50% leur artificialisation entre les décennies 2011-2021 et 2021-2031, le ministre ayant proposé de décaler cette seconde décennie de référence à 2024-2034, apportant ainsi de la souplesse aux collectivités).

➤ Rappel des projets identifiés lors du Comité syndical du 31 janvier 2025 :

4 EPCI concernés pour 10 communes d'accueil, 8 projets

- 3 Projets de demande de création ou extension de foncier économique ZAC (catégorie 2.2 des PER)
- 5 Projets d'implantation ou extension d'une activité économique (catégorie 2.1 des PER)
- Une superficie totale de **193 ha** (7,6% de la population HDF/14,4% de l'enveloppe PER et 20% de l'enveloppe PER dédiée aux projets de développement économique Un nombre potentiel de création d'emplois directs de **6000 à 6500**

ZAC JULES VERNE 2 : Boves, Blangy-Tronville, Glisy
 ZAC BOREALIA : Amiens
 ZAC DU BOSQUEL : Le Bosquel
 ZONE D'ACTIVITE POTEZ : Albert
 ZONE D'ACTIVITE DE L'AEROPOLE : Méaulte
 ZONE D'ACTIVITE DU SANTERRE : Hangest en Santerre
 PROJET : Thennes, Villers aux Erables

➤ Projets finalement déposés sur la plateforme régionale du SRADDET :

- 6 projets déposés et validés ;
- 165 Ha ;
- 3 EPCI porteurs ;

EPCI	Commune	Nom du projet	Superficie	Catégorie
DELIBÉRÉ LE 31 JANVIER 2025				
CA Amiens Métropole	Amiens	BOREALIA	56 Ha	2.2
À VOTER LE 18 MARS 2025				
CA Amiens Métropole	Boves, Blangy Tronville et Glisy	ZAC JULES VERNE 2	56 Ha	2.2
CC Somme Sud-Ouest	Le Bosquel	ZAC LE BOSQUEL INNOVIA	46 Ha	2.2
CC Pays du Coquelicot	Albert	KBK	11,11 Ha	2.1
CC Pays du Coquelicot	Méaulte et Bécordel-Bécourt	TEXTUS	7 Ha	2.2
CC Pays du Coquelicot	Albert	METHACARBU	5,5 Ha	2.2

Le Président donne la parole à A. GEST, M. WATTELIN et A. DESFOSSÉS afin de présenter en quelques mots les projets retenus sur leurs territoires ainsi que la nature de l'activité envisagée.

- A. GEST prend quelques minutes pour évoquer les derniers éléments connus relatif à l'examen du recours déposé par les opposants au projet Boréalia 2 auprès du tribunal administratif. La décision du tribunal ne devrait être rendue que sous trois semaines, après les premières conclusions défavorables du rapporteur public.

Le débat s'oriente sur les missions et la composition de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe). Il est rappelé que les MRAe ont été créées en 2016 afin de pouvoir exprimer des avis indépendants sur tous les plans et programmes, afin de contribuer à un meilleur fonctionnement démocratique pour la préparation des décisions environnementales.

A l'issue des échanges, le président propose de soumettre au Conseil régional des Hauts-de-France les projets listés ci-dessus, au titre de l'enveloppe des projets d'envergure régionale et d'engager le PMGA à inscrire chacun de ces projets dans le SCoT du Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Les projets ZAC J. VERNE 2, ZAC LE BOSQUEL INNIVIA, ZA POTEZ KBK, TEXTUS et METHACARBU sont délibérés individuellement et approuvés à l'unanimité.

Documents à transmettre à la région HDF avant le 31 mars 2025

PROJET PER	FONCIER (Ha)	DELIBERATION PLU	DELIBERATION DEV ECO	DELIBERATION SCOT
ZAC BOREALIA 2	56	OUI	NON (27 mars)	OUI
ZAC JULES VERNE 2	56	OUI	NON (27 mars)	NON (18 mars)
ZAC DU BOSQUEL	46	NON (10 mars)	NON (10 mars)	NON (18 mars)
ZA POTEZ PROJET KBK	11.11	OUI	OUI	NON (18 mars)
ZAC AEROPOLE TEXTUS	7	OUI	OUI	NON (18 mars)
ZA POTEZ METHACARBU	5.5	NON (27 mars)	NON (27 mars)	NON (18 mars)

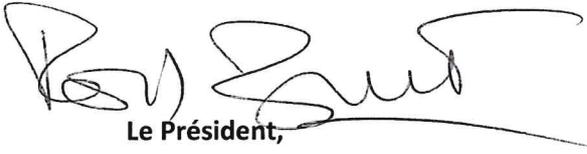
- J. GRANGE précise que sur les six projets soumis au total à l'appel à projet, cinq d'entre eux étaient déjà inscrits et présents sur les documents du SCoT du Grand Amiénois. Seul le projet « Méthacarbu » porté par la Communauté de communes du Pays du coquelicot sera ainsi ajouté à la suite de ce vote.

Il fait également état du recensement des zones dites « dents creuses », mis en place via l'observatoire national porté par le CEREMA. Considérant que les données issues de l'observatoire sont peu fiables, la région des Hauts-de-France a développé avec Géo2France un outil régional plus précis dénommé OCS2D (L'Occupation du Sol en 2 Dimensions). Cette base de données d'occupation des sols reprend le couvert et l'usage des parcelles. L'ADUGA s'est donc procuré la nomenclature de l'outil OCS2D, dans l'éventualité où il deviendrait l'outil référent.

► **Agenda :**

- **Comité syndical (BP2025) le 1^{er} avril 2025 en présentiel.**
Il est souligné que le quorum est requis pour la signature des documents budgétaires.
- H. CAPPELLE informe les membres du Comité syndical de l'organisation des Assises du PCAET, dont la date est à confirmer. Il est précisé que l'objectif de ces assises est de présenter les bonnes pratiques et de valoriser un ou deux expériences modèles par territoire. Les EPCI pourront témoigner des réalisations qu'ils ont pu mettre en place en matière de protection environnementale.
- Bureau syndical le 17 juin 2025 à 10 heures au siège du Pôle métropolitain.
- Comité syndical le 1^{er} juillet 2025 à 10 heures (visioconférence ou lieu à confirmer).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h40 et remercie l'ensemble des participants.


Le Président,

Pascal RIFFLART



